



Le CETA, ça cogite dur

Alors que les députés français commencent à se gratter la tête pour savoir s'ils vont ratifier ou non le CETA, ce Traité Transatlantique de Libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne mis en œuvre depuis le 21 septembre 2017, voici une petite lecture expliquée des textes qui en matérialisent l'existence.

Avant le Traité lui-même, il y a eu le Mandat de négociation signé par les états membres au bénéfice de la Commission Européenne. Signé en juin 2013, ce mandat ne fut connu qu'un an plus tard ce qui eu le mérite de faire débat. Mais stop, il s'agit du TAFTA, le grand frère américain du CETA qui s'est foulé la cheville lors de l'élection de Donald Trump. Pour le CETA, il y a bien eu un mandat, mais caché jusqu'à ce que Foodwatch¹ le révèle fin 2015 : mandat d'avril 2009 complété en juillet 2011.

Durant un temps, le CETA fut appelé le « cheval de Troie du TAFTA ». Les cycles de négociation se sont succédé périodiquement pour élaborer le traité. Les débats confidentiels ont entraîné la notion de fuites. La disproportion du nombre des négociateurs est à noter : 90% pour les sociétés transnationales et 10% pour les organisations civiles de santé et d'environnement.

Le CETA s'est incarné au plan littéraire par 1598 pages en anglais. Les deux parties ont reconnu légitime l'existence de préférences collectives différentes : par exemple, le Canada est le seul pays au monde à autoriser la commercialisation de produits animaux OGM (la saumon transgénique dit « Frankenfish » ou « saumonstre ») alors que dans l'UE, c'est interdit. Pour les OGM végétaux, l'UE exige un étiquetage, le Canada l'ignore. Cela nécessite des dispositifs ad hoc : trois protocoles et plusieurs annexes complètent le traité, soit 2300 pages !

Un accord vivant

Le CETA est dit « accord de nouvelle génération » car la France est déjà signataire de 107 accords internationaux « d'ancienne génération » ! On parle aussi d'accord vivant : on le discute, l'évalue, le corrige (?) en permanence. Cela se traduit par un document appelé « Instrument Interprétatif Commun » qui précise la compréhension commune des deux blocs sur des sujets comme le droit à réglementer, la coopération réglementaire, la protection des investissements, l'environnement.

S'ajoutent 38 déclarations des parties prenantes : si vous apprenez à quoi ça sert, merci de nous le dire. Est également prévue l'instauration d'un comité mixte et d'une dizaine de comités spécialisés. Le Forum de Coopération Réglementaire (FCR) doit se mettre en place alors que le tribunal arbitral (ICS) se négocie encore... dans les 10% non en application : des débats, mais publics ou cachés ?

Et le principe de précaution ?

Le gouvernement français, trop influencé par les promesses du libéralisme, n'a pas repris les bonnes propositions de la commission Schubert². En conséquence, nous devons participer à cet accord vivant pour y protéger nous-mêmes nos valeurs. Quant au principe de précaution : non reconnu dans le CETA, inscrit dans la constitution française que notre conseil constitutionnel a jugé non compromis par le CETA : comprenez qui pourra ?

Bernard Mercier

1. Foodwatch est une ONG fondée en 2002 (Allemagne) après la crise de la vache folle pour défendre le droit des consommateurs à disposer d'aliments de qualité : Foodwatch France est créée en 2013.

2. De 9 scientifiques, mise en place en juillet pour examiner le CETA, Rapport du 7 septembre 2017.

Comité de soutien à Salah Hamouri

France Palestine Solidarité soutient Salah Hamouri, avec la participation de Jean-Claude Lefort¹, **Mercredi 6 décembre** à 20 h à la MJC de Bourg en Bresse. Entrée libre. Arrêté le 23 août dernier et placé en détention administrative pour six mois, l'avocat franco-palestinien ne sait pas encore ce qui lui est reproché. Dans l'Ain, un comité de soutien s'est formé à l'initiative de l'AFPS et du Collectif Solidarité Palestine.

1. Secrétaire particulier de Georges Marchais, Député communiste de 1988 à 2007

Collectif transition citoyenne

Prochaine réunion le **Judi 7 décembre** à 18 h 30, boutique Artisans du Monde, 12, Rue Paul Pioda à Bourg en Bresse. Repas partagé, chacun apporte. N'oubliez pas verre, assiette, couverts. Thème : « Fête des possibles » en 2018. transitioncitoyenne01@gmail.com ou Jean-Luc ROUX : 06 83 90 84 64

Monnaie Locale : tout connaître !

L'association pour la monnaie locale complémentaire sur le Grand Bassin de Bourg en Bresse (MLCBBR) désormais nommée le BR' Ain, propose une séance d'information **Samedi 2 décembre** avec Philippe Le Duigou, un des fondateurs de La BEL monnaie de Valence à la Maison des associations, impasse Chanut (ancienne caserne des pompiers), salle 1-28 en haut des escaliers. Inscription : Bernard Foucrier : 06 33 71 55 24 ou Hubert Guillet : 06 45 20 93 68 Mél : mlcbresserevermont@gmail.com fb : <https://www.facebook.com/mlcbbbr/>

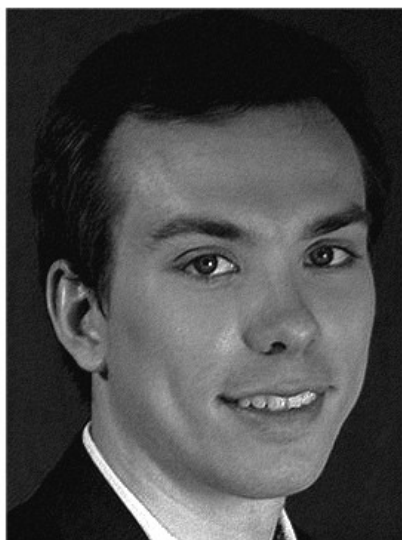
« Peut-on parler de progrès en matière d'art ? »

Thème de la prochaine séance du café philo de Bourg **Mardi 5 décembre**. Café Bernolin, chez la Jeanne, 4, Rue Victor Basch, de 20 h à 22 h. Entrée libre et gratuite moyennant une consommation. Avec Jean-Pierre Blin.

Conférence Débat

Samuel Leré

CETA*, un accord vivant !?



*Chargé d'Environnement et de Mondialisation à la FNH***

*Interpellons déjà
nos parlementaires*



**FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME**

* Accord de libre-échange Union Européenne-Canada
** créée par Nicolas Hulot, présidée Audrey Pulvar

Bourg-en-Bresse

Vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20h

Salle 023 de l'AGLCA

(Ancienne Maison des Syndicats de Bourg-en-Bresse près du Cinéma Amphi)

Exposition sur l'histoire du CETA

Ouverture dès 19h avec le Collectif STOP CETA

*Entrée libre
Participation
aux frais*



Le Collectif Stop-TAFTA-CETA de Bourg regroupe des associations (Attac, VIS, Collectif Roosevelt), des Syndicats (Confédération Paysanne), des Partis politiques (Ensemble, NPA, PCF, PG), des citoyens ; soutien de l'UD-CGT, la FSU de l'Ain, du MRJC et EELV.

Contact : bourg.en.bresse@attac.org - 06 87 49 63 11 et vigilanceinfosante@gmail.com - 06 30 08 88 85

I. P. N. S. Ne pas jeter sur la voie publique